



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	1
Titulaires présents	41	Voix délibératives	45
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	42

**Titulaires présents : 38 (aux points 1.1 et 1.2), 39 (au point 2), 40 (du point 3.1 à 5.1), 41 (du point 5.2 à la fin)**

**ASTIE** Alain, **AUZIECH** Cécile, **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc (à partir du point 3.1), **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila, **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François (à partir du point 5.2), **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine (pouvoir de BOUYSSIE François jusqu'au point 5.1), **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian (à partir du point 2), **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine), **PUECH** Christian (pouvoir de MAFFRE Alain), **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **SAN ANDRES** Thierry, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid.

**Suppléants présents avec voix délibérative : 2 (du début au point 10), 1 (au point 11.1), 0 (du point 11.2 à la fin)**

**ALQUIER** Philippe (représente VALIERE Jean-Paul – jusqu'au point 11.1), **AYMARD** Stéphane (représente MUNOZ Sonia – jusqu'au point 10).

**Titulaires excusés : 17 (aux points 1.1 et 1.2), 16 (au point 2), 15 (du point 3.1 à 5.1), 14 (du point 5.2 à la fin)**

**BALARAN** Jean-Marc (jusqu'au point 2), **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), **BEX** Fabienne, **BOUYSSIE** François (jusqu'au point 5.1 – pouvoir à COURVEILLE Martine), **HAMON** Christian (jusqu'au point 1.2), **MAFFRE** Alain (pouvoir à PUECH Christian), **MALATERRE** Guy, **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), **SOURDIN** Anne, **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

**Suppléant présent sans voix délibérative : 0**

**Secrétaire de séance :**

**BOUSQUET** Jean-Louis

**DELIBERATION N° 12/12/2024-11.1  
RENOUVELLEMENT DE L'AIDE A L'ACHAT VELO**

Dans le cadre du Plan Climat (PCAET), un schéma directeur Vélo a été mis en place et validé le 16 décembre 2021 par le conseil communautaire afin de favoriser la pratique du vélo sur le Territoire.

Dans un principe de continuité, nous présentons au conseil communautaire le renouvellement de l'aide à l'achat vélo (voir bilan en annexe) qui rencontre un grand succès auprès des habitants du Carmausin-Ségala.

- Cette mesure de financement vise à encourager les changements de comportements vers la mobilité douce et propre.

Rappel des critères pour bénéficier de l'aide :

- Le demandeur doit être majeur et avoir sa résidence principale sur une des 31 communes de l'intercommunalité.
- Pas de plafond concernant les ressources (les aides existantes Etat et région sont basés sur des critères de revenus), ce choix permet d'éviter une lourdeur administrative.
- 1 seule aide par foyer.
- Date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le vélo/matériel doit être acheté neuf dans un magasin Tarnais.
- L'aide n'excédera pas 20% du montant TTC du vélo.
- Interdiction de vendre ou de louer le vélo pendant 3 ans.
- Type de vélo VAE (conforme norme NF EN15194) /VAE spéciaux/classique.
- Suivre une formation obligatoire sur une demi-journée facturée 10€. Sa réalisation déclenche le déblocage de l'aide. Ce moment d'échange est important pour sensibiliser sur la pratique du vélo.
- Une personne physique ou morale peut participer au mini stage même s'il n'achète pas de vélo. Il participera financièrement comme chaque stagiaire à hauteur de 10€. Après achat d'un vélo, une aide pourra lui être accordée en respectant les critères d'éligibilité cités ci-dessus et en fonction des limites budgétaires. Il déposera sa facture de vélo avec son dossier, et sera traité en comptabilité pour versement de l'aide.

La formation est assurée sur la commune de Carmaux, par un agent de la collectivité. A l'issue de l'animation, l'administré se voit remettre un gilet fluorescent avec le logo « Tous à Vélo ».

Gérées par le service mobilité, les aides proposées (aides plafonnées à 20% du montant TTC du vélo neuf ou d'occasion vendu par un vélociste du Tarn) concernent les :

- ✚ Vélos à assistance électrique aidés à hauteur de 150€.
- ✚ Vélos spéciaux (Vélo allongés, cargo etc...) à assistance électrique ou non, aidés à hauteur de 200€.
- ✚ Vélos classiques dit musculaire aidés à hauteur de 100 €.

Un budget de 15 000€ annuel a été alloué à cette aide en 2024.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** la mise en place d'un budget de 15 000 € annuel pour 2025, ce qui représente une centaine de dossiers à traiter.

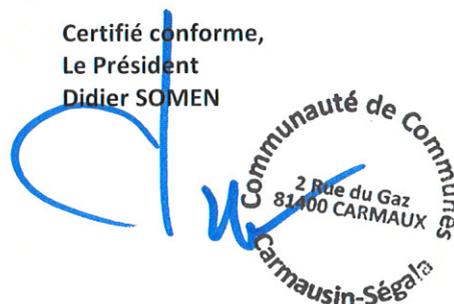
Le versement de l'aide fera l'objet d'une décision du Président dans la limite de l'enveloppe votée.

- **OUVRE** les aides aux vélos d'occasions, à condition qu'ils soient vendus par un vélociste du Tarn.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET





Carmausin  
Ségala

## **Annexe**

### **A**ide à l'achat Vélo

- Document de préparation sur le renouvellement de l'aide à l'achat vélo
- Proposition de délibération en dernier page



- Proposition de délibération en dernier page

### **Rappel de l'action : Aide à l'achat vélo**

Pour mémoire le dispositif est entré en action dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Son objectif principal est d'apporter une aide financière pour l'achat d'un vélo aux administrés du territoire.

Rappel des critères pour bénéficier de l'aide :

- Le demandeur doit être majeur et avoir sa résidence principale sur une des 31 communes de l'intercommunalité.
- Pas de plafond concernant les ressources (les aides existantes Etat et région sont basés sur des critères de revenus), ce choix permet d'éviter une lourdeur administrative.
- 1 seule aide par foyer.
- Date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le vélo/matériel doit être acheté neuf ou d'occasion dans un magasin Tarnais.
- L'aide n'excédera pas 20% du montant TTC du vélo.
- Interdiction de vendre ou de louer le vélo pendant 3 ans.
- Type de vélo VAE (conforme norme NF EN15194) /VAE spéciaux/classique.
- Suivre une formation obligatoire sur une demi-journée facturée 10€. Sa réalisation déclenche le déblocage de l'aide. Ce moment d'échange est important pour sensibiliser sur la pratique du vélo. Possibilité de réaliser ce stage en amont de l'achat.

La formation est assurée sur la commune de Carmaux, par un agent de la collectivité. A l'issue de l'animation, l'administré se voit remettre un gilet fluorescent avec le logo « Tous à Vélo ».

Gérées par le service mobilité, les aides proposées (aides plafonnées à 20% du montant TTC du vélo) concernent les :

-  Vélos à assistance électrique aidés à hauteur de 150€.
-  Vélos spéciaux (Vélo allongés, cargo etc...) à assistance électrique ou non, aidés à hauteur de 200€.
-  Vélos classiques dit musculaire aidés à hauteur de 100 €.

Un budget de 15 000€ annuel a été alloué à cette aide en 2024. Auquel s'ajoute le reste à réaliser de 2023 soit 4 890€ supplémentaire.

En parallèle de cette action et pour compléter l'offre sur la mobilité douce. Nous mettons à disposition des vélos à assistance électrique durant une semaine pour que les administrés puissent tester avant d'acheter.

### **Bilan de l'année écoulée**

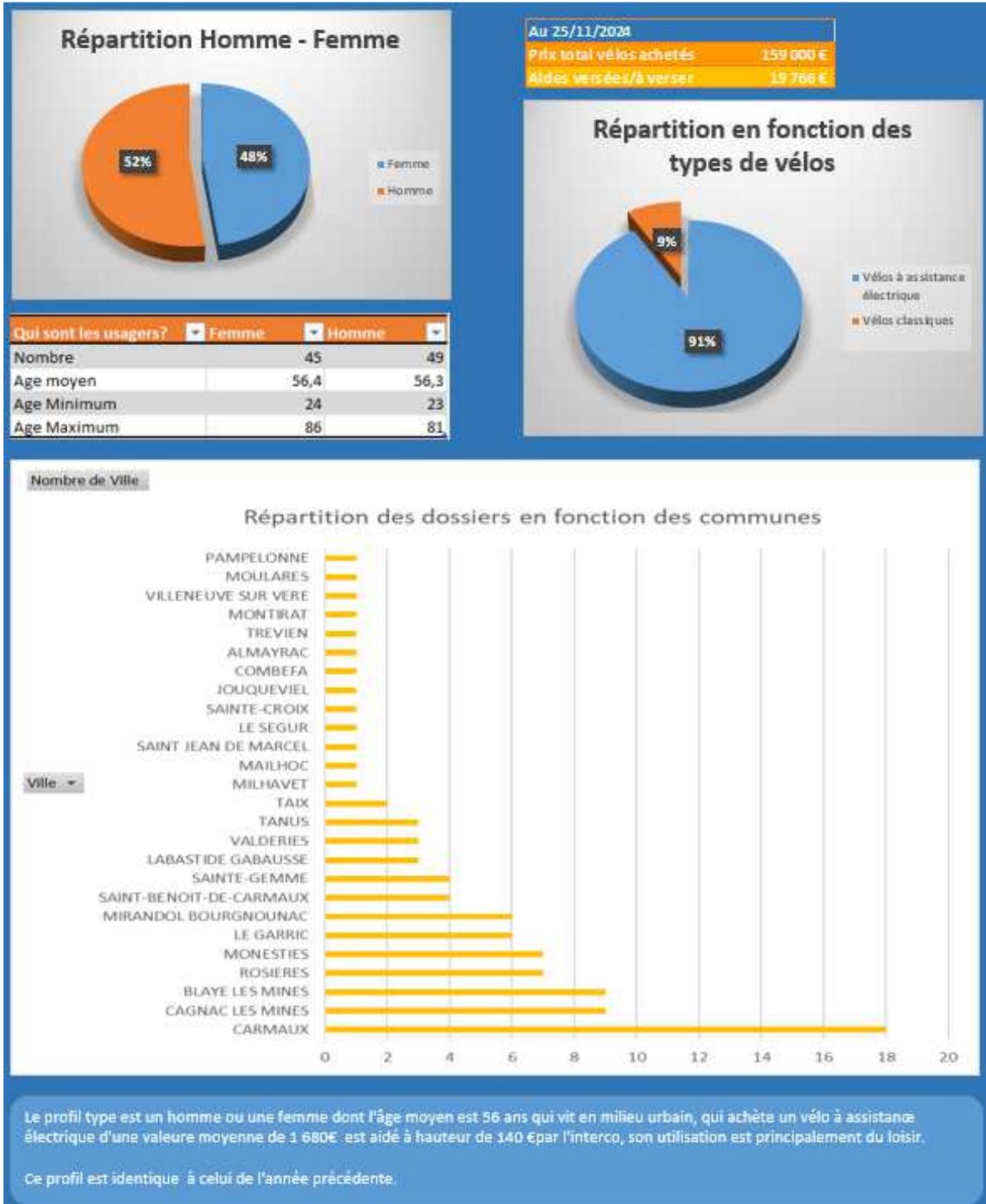
L'opération s'est lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2024, au 26 novembre nous avons reçus 109 demandes. Parmi celles-ci 104 sont éligibles, les dossiers refusés correspondent à des achats faits sur internet ou dans des enseignes hors Tarn ou des personnes qui ont achetés leurs vélos à une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **Sur les dossiers éligibles :**

-  95 concernent des VAE,
-  9 concernent des vélos classiques,
-  0 concerne des vélos spéciaux.

Le montant total des achats des vélos fait par les administrés est de 159 000€. Le montant d'aide apporté par la 3CS devrait s'élever à 19 766€ (à ce jour 17 694 €, mais il reste un stage à réaliser programmé le 30 novembre 2024).

**Qui a bénéficié de l'aide ?**



## La communication

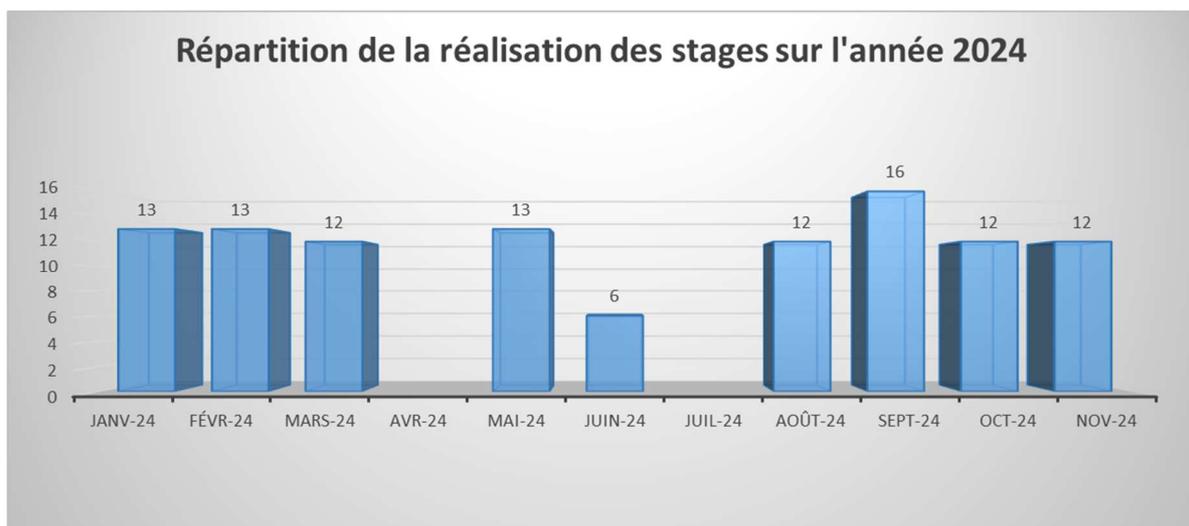
Comme le montre le graphique précédent, 26 communes ont bénéficié de cette opération. Pour faire connaître le dispositif, nous avons mis en place des moyens de communication tels que :

- ✓ Déploiement dès le début de l'action sur les réseaux sociaux habituels de l'interco.
- ✓ Publication dans l'interco-mag.
- ✓ Participation du service mobilité à quelques animations sur le territoire (forum des aidants, forum de l'habitat etc..) pour proposer aux administrés le test des vélos à assistance électrique.
- ✓ Le centre social Casa, a pris l'habitude lors de sa tournée avec le bus jaune de proposer aux administrés de tester le vélo à assistance électrique, il informe également sur les actions de l'interco sur la mobilité douce (Aide achat vélo, prêt d'une semaine).
- ✓ Des flyers ont été créés et distribués dans les communes et mis à disposition dans les points d'accueil de l'interco.
- ✓ Des articles de presses ont été publiés dans la Dépêche.
- ✓ Les mini-stages que nous réalisons sont porteurs d'informations et développe le « bouche à oreille » qui a un effet positif sur la transmission de l'action.
- ✓ Nous mettons gratuitement à disposition des vélos à assistance électrique à tester pendant une semaine pour aider les gens à trouver un intérêt à utiliser la mobilité dans leur quotidien.

L'an passé, la Café Dynamo proposait un atelier participatif de réparation de vélos. Cette action que l'interco avait aidé financièrement n'est pas renouvelée.

## Les stages

9 stages ont été réalisés. Ils sont réalisés en alternance soit les mercredi après-midi, soit les samedi matin.



A ce jour, les demandes de l'année 2024 sont clôturées, le dernier stage de l'année va être réalisé le 30 novembre, à l'issue de ce stage, la quasi-totalité du budget sera consommé.

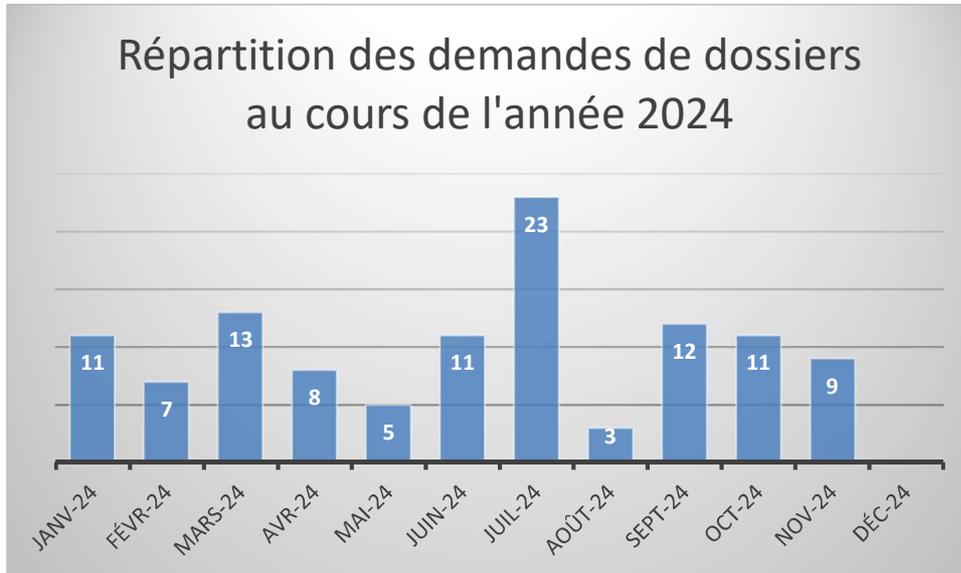
Les recettes de l'année 2024 représente la participation de 10€ pour réaliser le stage. Sur l'année, 1 250€ de recettes auront été perçues.

### Faire évoluer l'offre :

Pour l'année 2025, nous proposons le maintien de l'aide, en proposant quelques modifications :

- ✓ Augmentation du montant du budget,
- ✓ Proposer l'aide sur l'achat de vélo d'occasion vendu par des vélocistes.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de demande au cours de l'année.



Le nombre moyen de dossier est de l'ordre de 10 dossiers mensuels.

En gardant un nombre moyen de 10 dossiers par mois, nous devrions atteindre près de 120 dossiers. Ainsi, il serait intéressant **d'augmenter le budget à 18 000 €**.

L'ouverture de vente des vélos d'occasion s'inscrit dans une logique écologique. Durant l'année, nous avons eu quelques demandes et nous avons trouvé judicieux de l'inscrire dans notre programme d'aide à l'achat vélo 2025.